

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE **SCoT 2030** DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE

COMITE SYNDICAL

30 MARS 2022

Le 30 mars 2022 à 17 heures 40, le comité syndical de l'Etablissement Public du SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 24 mars 2022 par Madame Laurence THERY, Présidente, dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	21
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	7 114.83

Titulaires présent(e)s :

Grenoble-Alpes Métropole : Philippe CARDIN, Florent CHOLAT, Jean-Luc CORBET, Franck FLEURY, Vincent FRISTOT, Nicolas PINEL, Laurent THOVISTE

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Bruno CATTIN, Nadine REUX

Bièvre Isère Communauté : Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, Martial SIMONDANT

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Coralie BOURDELAIN, Laurence THERY

Communauté de Communes du Trièves : Claude DIDIER

Bièvre Est Communauté : Dominique PALLIER, Roger VALTAT

Personnes ayant donné pouvoir :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre BEJAJI donne pouvoir à Séverine JACQUIER

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anne GERIN donne pouvoir à Bruno CATTIN

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Jean-François CLAPPAZ donne pouvoir à Coralie BOURDELAIN

Bièvre Isère Communauté : Yannick NEUDER donne pouvoir à Martial SIMONDANT

Absent(es) excusé (es) :

Grenoble-Alpes Métropole : Pierre LABRIET

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : Anthony MOREAU

Communauté de Communes Le Grésivaudan : Olivier SALVETTI

Communauté de Communes du Trièves : Aurélie COHENDET, Béatrice VIAL

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Albert BUISSON, Gilbert CHAMPON

Absents :

Grenoble-Alpes Métropole : Dominique ESCARON

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté : Jean-Claude DARLET

COMITE SYNDICAL DU 30 MARS 2022**DELIBERATION N° 22-III-II****Objet : Finances - Affectation des résultats des années antérieures au budget 2022**

Mesdames, Messieurs,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 de l'Etablissement Public de schéma de cohérence territoriale de la grande région de Grenoble, le Comité syndical décide de l'affectation des résultats.

Affectation au budget 2022 des résultats antérieurs de fonctionnement en € :

Résultat de gestion 2021 de l'exercice	+ 1 196.53
Résultats antérieurs repris au 1 ^{er} janvier 2021	+ 189 101.81
Résultat à affecter (fonctionnement)	+ 190 298.34

Affectation au budget 2022 des résultats antérieurs d'investissement en € :

Solde de gestion 2021	+ 0.00
Solde antérieur repris au 1 ^{er} janvier 2021	+ 1 650.00
Solde de clôture 2021 (excédent)	+ 1 650.00
Solde des restes à réaliser d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	0,00
R 001 (excédent de financement)	
Excédent de financement (solde de clôture d'investissement)	+ 1 650.00
Résultat à affecter sur l'exercice 2022 (investissement)	+ 1 650.00

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Décide le report du résultat excédentaire d'investissement des exercices antérieurs au chapitre 001 du budget 2022 pour 1 650,00 €.
- Décide le report du résultat excédentaire de fonctionnement des exercices antérieurs au chapitre 002 du budget 2022 pour 190 298,34 €.

Voix pour : 7 114.83

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 30 mars 2022

La Présidente

Laurence THERY